

**Des embarras inhérents au rapport de la psychanalyse avec les institutions de transmission**  
**Critique de la dogmatique de la référence**

**Thierry Perlès**

Le 6 juillet se tenait à l'initiative du Coût Freudien une réunion autour du livre d'Ali Magoudi, Quand l'homme civilise le temps (La découverte, Paris, 1992). Idée centrale de ce riche ouvrage : tout comptage du temps est religieux par essence. L'analyse historique plaide largement en sa faveur.

De fait, il s'agit pour tout pouvoir non seulement de marquer le temps – comme il convient de marquer l'espace –, mais aussi de proposer des règles spécifiques pour son comput. Avec en plus ceci, qu'il n'y a que le religieux (pas le laïque) qui ait le moyen de la performance, vu que le comptage du temps, au-delà du simple marquage, c'est clôturer, par une imposture – croyance – la question des origines.

Lecture méritant d'être chaleureusement recommandée : on y apprend ce qu'on découvre avoir d'une certaine façon toujours su – preuve que c'est juste – mais que notre ignorance nous empêchait de connaître.

Délectation des dimanches de la vie (Hegel, Queneau) : le remboursement de cette part de temps qui nous a été allouée le reste de la semaine par l'Éternel. Bricolage, rangements, nettoyage, migraines et crises de foie.

Mais parvenu à ce point, question à Ali Magoudi : le discours de l'Autre, est-ce pour le temps compté, ou pour le temps chômé ? Est-il à chercher, comme il le suggère, du côté des lois des six premiers jours, ou bien n'est-il pas plutôt à l'œuvre dans le rêve de qui somnole le septième ? Qui alors, rêvé par Dieu, chercherait à interpréter ce rêve divin et les siens, ne devrait pas oublier que dans le rêve de Dieu aussi, il y a un ombilic.

Le sujet paye dimanche à l'Autre d'avoir vécu la semaine sur une autorisation instituée. Fera-t-on valoir que c'est précisément sur un calendrier religieux que le terme échoit ? C'est que la religion est ce qui s'inscrit à la place de l'Autre : truquage. Mais les rituels défont, et nos dimanches sont aujourd'hui moins ceux de la religion, que de l'Administration.

La pertinence de l'approche de Magoudi se signale de ce que les bonnes questions se déduisent d'elles-mêmes.

**Une loi ?**

Et ces questions sont de grande importance. Pour Magoudi, il semble aller de soi que l'Autre est côté social, discours, sinon pouvoir du politique – pour dire juste, côté institution.

Quelques citations :

– « Le petit d'homme sera divisé grâce à des procédures sociales, juridiques, symboliques, ou il ne sera pas. » (p. 19)

– « Le lieu Autre, d'où s'énonce la loi exogamique [...] » (p. 18)

– « [...] ce Pouvoir de diviser dépend d'un tiers social absolu [...] » (p. 20)

– « [...] l'Absolu social qui structure, à un moment donné, tout un chacun par l'introjection du discours de l'Autre. » (p.184)

– « Nul doute que le Tiers social délègue à tout va l'impensable travail nécessaire pour juguler la folie. » (p. 107)

Mais qui délègue à qui ? N'est-ce pas plutôt le sujet, le parlêtre qui délègue la charge et la gestion de sa division au collectif et à ses institutions ? L'Autre, ici, n'est pas à sa place.

Par le langage qui l'anime, le parlêtre produit des mythes, dont il aura ensuite à "S"extraire. Ce qu'énonce le lieu Autre, ce n'est sûrement pas « la loi exogamique », sauf dans la perspective en trompe-l'œil d'un structuralisme dogmatique un peu trop confiant.

### **Croyance**

Sommeil dogmatique de l'analyste. Je cite à nouveau Ali Magoudi, lui-même disant reprendre les termes de Claude Lévi-Strauss : « L'espèce humaine a inventé l'exogamie, ce principe antinaturel qui précipite l'homme dans la culture. (p. 18) » Et du coup, plus loin (p.201) : « Mais si l'homme a, un jour, créé l'institution de la prohibition de l'inceste, il ne s'en souvient pas. Et cette amnésie l'angoisse au point de rendre l'invention de multiples divinités indispensable. »

La référence à Claude Lévi-Strauss nous égare : l'homme a sans doute créé l'institution de la prohibition de l'inceste. Mais il n'a certainement pas inventé l'exogamie. S'il a « inventé » quelque chose, c'est bien l'endogamie. Prétention pré copernicienne de cet anthropomorphisme.

Sommeil dogmatique équivaut à croyance, que l'homme est capable d'inventer la socialisation par la grandeur de ses sacrifices pulsionnels (allusion obligée à la digne et fière élévation de l'homme par la sublimation de ses instincts : la conquête). Une farce.

Boris Cyrulnik : « Le recensement des espèces qui ne réalisent pas l'inceste et la description des processus qui composent cet évitement montrent que les espèces à fort taux d'endogamie n'existent pratiquement pas. Les seuls animaux qui pratiquent régulièrement l'inceste sont les animaux à taux de reproduction élevé, les animaux domestiques soumis aux décisions de l'éleveur, et les animaux de zoo contraints par de graves amputations écologiques. Autant dire un très petit nombre d'animaux dénaturés parmi toutes les espèces naturelles. » (Sous le signe du lien, p. 239).

Aufklärung revisited : pour un nouveau départ entre l'humain de l'homme et les lois de la nature. Du canard au chimpanzé, de la poule au macaque, une seule loi, l'exogamie, selon la conjonction contraignante de deux thèmes : l'empreinte maternelle précoce oriente le choix sexuel ; l'attachement inhibe le désir.

L'endogamie, l'inceste sont dans les mythes : ce sont les fantasmes de l'humanité : voilà les inventions de l'espèce humaine.

Inventer une Loi, à partir de ces fantasmes, inventer des institutions, certes : efforts auxquels s'exerce l'obsessionnel, et occasion, depuis Octave Mannoni (Clefs pour l'imaginaire), de lui rendre ses titres de noblesse, lui dont on apprend que l'Autre ne désigne rien que ce lieu d'où lui vient ce discours dont il ne peut se dire l'auteur. Lui aussi qui nous introduit à la temporalité du sujet : la

contrainte de répétition, tentative de nouage entre le continu de l'entropie – la pulsion de mort – et de la pulsion partielle. Lui dont on apprendra ainsi que la division du sujet, saut dans le vide des discontinuités de la temporalité, se donne à lire dans la dimension signifiante du mythe ou du fantasme. Lui qui, last but not least, du vertige de ses sauts, témoigne des difficultés qui se présentent quand il s'agit de prendre de la hauteur : refoulement, renoncement et sublimation. Mais alors, à quel désir correspondrait l'idée de verrouiller la question de l'auctoritas – de l'hauteurisation, comme on devrait l'écrire chez les psychanalystes – quand il s'agit de laisser la chance au signifiant d'advenir du mythe ?

La division du sujet comme parlêtre est dans sa parole, elle n'est pas, on en conviendra, la marque attendue de l'effectuation des rituels d'un tiers social, vite identifié à un Signifiant Absolu – ou bien nous proposera-t-on bientôt une réécriture du schéma optique de Lacan, où soient confondues les places de l'Autre et de l'Idéal du moi ?

### **Le psychanalyste et la division**

Définir le parlêtre comme l'être parlant en tant qu'« il est parlé par le discours des institutions, le discours dogmaticien », comme l'écrit Pierre Legendre à la page 75 de *L'Inestimable objet de la transmission*, c'est « compléter » le ça parle freudien et lacanien « par une contrepartie institutionnelle » qui mérite certainement les recherches qu'elle suscite, mais certainement pas le glissement qu'elle provoque, si le parlêtre s'en trouvait réduit à la figure d'une application institutionnelle. Concéderait-on même que le parlêtre est parlé par le discours des institutions, ça ne dirait rien de ce qu'il est pour être ainsi parlé.

Pour donner un ordre d'idée, Freud (*L'homme Moïse et la religion monothéiste*, p. 196-8, Gallimard, 1986) ne disait pas avoir trouvé l'héritage archaïque – sous sa forme de traces mnésiques dont peu importe, ajoutait-il, qu'on les appréhende par l'individuel ou par le collectif – dans les textes religieux. Mais que la trouvaille s'en fait à partir des « manifestations résiduelles du travail analytique », et manifestement dans l'après-coup du refoulement : citant Schiller : « Was unsterblich im Gesang soll leben, muss im leben untergehen » (« Ce qui doit vivre éternellement dans le chant, doit disparaître – faire naufrage, sombrer, être englouti – dans la vie »). Dans le refoulement, c'est-à-dire dans une pratique singulière de la langue.

Mais peut-être vaudrait-il de considérer pour elles-mêmes les thèses de Legendre – que Magoudi recommande d'ailleurs très tôt dans son livre, à la page 16, dans une note rédigée en ces termes : « Les travaux de Pierre Legendre ont provoqué une avancée considérable pour l'analyse du pouvoir politique en termes psychanalytiques. Cf. en particulier sa théorie de sa division du sujet dans *L'Inestimable Objet de la transmission*, Fayard, Paris, 1985. » Car tout laisse à penser qu'il y a ici la nécessité d'un débat de fond, comme on dit, si s'avérait que sur la base de présupposés considérés comme communs, aient pu naître des interprétations franchement divergentes.

### **De la dogmatique institutionnelle...**

Par exemple, s'agissant de définir ce qu'il est en fonction de ce qui lui manque, peut-on se

satisfaisante de formulations telles que : « Ce qui manque aux humains, c'est le tout, le parfait, la toute-puissance, l'absolu. (p. 44) » Peut-être est-ce là ce qui manque aux Dieux ? À l'homme, il manque de symboliser ce qui lui manque, prétendrait-il en produire le symbole au terme de ses plus sulfureux mystères (1). Concernant l'inceste, il lui manque le symbole de ce qu'il n'est qu'un mythe, un fantasme, avant que d'être la jouissance aboutie ou affligeante, voire rituelle du passage à l'acte – ainsi en viendra-t-on à dire plus justement que ce qui manque, ce qui fait véritablement défaut à l'homme, c'est sa mort.

La spéculation qui, exportant des concepts de l'intension où ils ont leur place, à l'extension où elle s'élanche, n'en vient-elle pas à revêtir les allures d'une résistance à la psychanalyse, lorsqu'au retour d'une campagne certes enrichissante, réapparaissant un jour en revendiquant une position hégémonique, c'est au moyen d'un discours qui semble s'être émancipé de la psychanalyse effective qu'elle le fait ?

Il ne manque pas de formulations de Legendre qui puissent faire signe à un analyste : « S'ils sont vraiment cliniciens, ils [les psychanalystes] soutiennent un travail de questionnement sophistiqué, où le sujet doit trouver son passage, les moyens de passer, c'est-à-dire d'entendre ses propres paroles pour apprendre à savoir non pas tant ce qu'il veut que la place de l'impossible dans ce qu'il veut (p. 362). » Encore : « Le renoncement s'adresse à la Souveraineté comme paternité (p. 61) » : il y a là une intuition essentielle. Étagons la fonction paternelle en distinguant le « Père, comme maître des images », de la fonction paternelle en général, reste que celle-ci s'articule au symbolique de la manière que Freud pointait en utilisant Lichtenberg dans la note fameuse de L'homme aux rats.

Il est plaisant de noter au passage le soin rhétorique avec lequel Legendre prétend inclure par avance la pensée anti-juridique, anti-dogmatique, dans le mouvement même de la pensée généalogique : celle-ci trouverait dans celle-là son plus sûr ferment : « L'anti-juridisme est au cœur du système juridique occidental, parce que c'est la manière inventée en Occident pour intégrer cette normativité comme procédure sociale de la parole (p. 365). »

De même Legendre paraît conscient du risque que l'automatisme législatif qui gagne la société fait courir au juridique, le dévalorisant d'autant. Il peut craindre que son souci ne soit perverti au travers d'un bartolisme contemporain (p. 371), autrement dit de l'avènement d'une pensée experte en sentiers battus.

Sa proposition fondamentale de « repenser la pensée critique sur l'ordre dogmatique et la subjectivité en Occident » est en elle-même tout à fait recevable, et c'est à quoi je m'efforce ici à mon tour, mais je ne peux le faire dans les termes qu'il suggère : à toute cette belle pensée me paraît manquer radicalement l'enracinement dans l'Autre de la parole, qui ne se réduit pas à la représentation qui s'en projette dans le social (p. 363) et « dont procède la normativité ». « La dissymétrie des places (p. 373) » dont il s'agit, c'est bien dans la parole qu'elle se dévoile, ce n'est pas comme norme qu'elle se présente d'abord au sujet qui parle. De même que la question du refoulement ne saurait être réduite au « refoulement de la généalogie dans le système industriel », que la dissymétrie des places, identifiée purement et simplement à « ce qui se trouve refoulé », doit s'assurer d'ailleurs que de la catégorie, souvent burlesque ou terrorisante, du performatif social, de même l'analytique ne peut-il pas se ramener au juridique.

**...à ses conséquences idéologiques**

Entre le juridique et l'analytique, entre l'espèce et l'individu, apparaît donc un conflit qui évoque celui des facultés dont Kant faisait si grand cas : et comme alors, c'est sur une question d'arbitrage que nous débouchons, arbitrage où les articulations de Freud et de Lacan, bien sûr, tiendront la plus grande place, mais surtout débat sur le lieu qui rend possible la pensée de l'arbitrage : la question, pour nous, de cet arbitrage étant équivalente à celle de savoir d'où s'appréhende le décentrement de l'homme, cette hétéronomie du symbolique par rapport à l'homme qui est, disait Lacan en 1956, la notion même d'inconscient.

Tout pourrait n'être au bout du compte qu'une simple question de méthode. Mais j'aimerais croire qu'ici comme souvent, la méthode ne dissimule pas des enjeux d'une autre gravité, et voilà qui ne m'aide pas à m'en persuader : « Les procédures généalogiques nous entraînent d'abord à considérer les choses d'un point de vue non pas antagoniste à l'égard de l'esprit scientifique, mais autre : du point de vue de la débâcle d'une inconsistance première de l'être, à travers laquelle le sujet livré à la parole est institué sujet social différencié, grâce au réseau juridique d'interprétations imposant la vie pour le compte du genre humain, au nom de l'espèce (p. 10) [je souligne]. » Comment peut-on oser, aujourd'hui, proférer de telles affirmations quant à cette sorte de finalité biologique du « réseau juridique d'interprétations » ? Non seulement c'est peu de dire que le minimum exigible d'appareil critique fait ici défaut. Mais encore notons à quel point une telle réflexion, la tiendrait-on pour légitime, aborde les choses à l'opposé de ce à quoi la psychanalyse conduit, s'il est vrai que celle-ci, souhaiterait-elle le contraire, est le plus souvent amenée, dans la suite de Freud, au constat que c'est autour du signifiant que se consomme toujours davantage le divorce de l'espèce et de l'individu.

Legendre paraît savoir que son discours côtoie l'ambigu : « Instituer implique la normativité. Sur ce terrain, il importe de ne pas confondre une réflexion sur la normativité avec le déploiement d'une pensée normative. » Certes. Mais quelques lignes plus loin, on lit : « Aucune société humaine ne saurait se dispenser de mettre à l'équerre ses sujets. L'entreprise de normalisation s'est réalisée jusqu'ici à travers certaines données, qui peuvent être bousculées ou bouleversées de fond en comble. Mais à moins de promouvoir la folie ou l'annulation subjective, une exigence ne peut être effacée : l'existence d'un cadre de légalité qui garantisse la conservation de l'espèce selon les contraintes indépassables de la différenciation humaine . Éclairer ces contraintes, tel est mon propos. [je souligne] (p. 11) » Qu'est-ce donc, sinon verser dans la confusion évoquée plus haut, que de supposer au discours juridique la valeur intrinsèque, immanente, d'œuvrer à la conservation de l'espèce ? Comment ne pas se refuser à l'utilisation proprement idéologique qui est faite de cette catégorie biologique, au profit d'un juridisme auquel est conférée une portée téléologique, au travers d'une affirmation pour le moins précritique, sinon carrément scandaleuse au regard de l'histoire ?

Qu'importe au sujet de savoir que les institutions lui proposent du prêt-à-penser, par exemple celui d'un comptage du temps, pour le conforter dans sa passion de l'ignorance, s'il n'a pas fait l'expérience dans le transfert de ce que sa division donne lieu à temporalité ? La maladie, le pourrissement, l'abject en tant que marques du désir : ce en quoi son objet est passé. D'où il

conviendrait sans doute de s'attacher à la date de péremption figurant sur nos produits périssables. Qu'on dise d'un enfant qu'il est gâté-pourri, qu'une relation intersubjective puisse aboutir à ce que l'un puisse penser avoir pourri l'autre sur place – ou inversement, à la forme passive, pur jeu d'instances comme il s'entend dans le mot d'esprit – : fine dialectique entre désir et narcissisme, que la Référence généalogique situera sans doute du côté de ces « questions dangereuses et impossibles » (p. 362). Cependant ces questions sont-elles en vérité autre chose que le sujet lui-même, sujet d'une parole où se manie la langue, seule « institution » qui importe, de donner accès au signifiant comme présence de l'absence. Autrement dit, ne faut-il pas soupçonner que c'est par la mise à mort, la mise en défaut de l'autre à sa place que le sujet tire, via le fantasme, le savoir dont il fait fond pour supporter son existence ?

Non que de l'Autre du parlêtre (la mante religieuse, pour qui se souvient de cette page, d'une ironie toute kafkaïenne, du séminaire sur L'acte analytique) au pouvoir politique, il n'y ait pas de rapport : bien au contraire. Mais c'est s'interdire de mettre les deux temps en tension que de les confondre tout bonnement.

Confusion qui est un autre versant de cette résistance à la psychanalyse, lorsque le désir-de-l'analyste n'est nulle part ailleurs que dans cette béance.

Une hétérogénéité qui peut s'aborder dans l'ordre de la fonction paternelle évoquée plus haut, laquelle n'atteint pas, c'est le moins qu'on puisse dire, le niveau d'élaboration systématique qu'elle connaît dans ses reprises institutionnelles. La fonction paternelle, s'il s'agit de la rapporter comme il est légitime au sujet, apparaît indissociable du fantasme, lequel propose des articulations signifiantes au nombre desquelles la fameuse dritte Person – car qu'est-ce d'autre, en définitive, que ce refoulé incontournable du fantasme mon père me bat, moi, sinon la place d'une essentielle indétermination quant à la personne, qui est bien cette troisième personne en tant que par elle, la subjectivation s'effectue par ricochet : indétermination essentielle à dégager, en ce qu'elle se conjugue au mieux avec la détermination essentielle du je. D'où le contresens complet qu'il y aurait à s'autoriser des élaborations institutionnelles pour fabriquer de la division (contresens du point de vue de la psychanalyse s'entend).

Les territoires de légitimité de ce qui s'extrait des croyances individuelles (sous la forme de la décroyance) non seulement ne recouvrent pas ni ne sont recouvert par la légitimité institutionnelle, il n'y a pas d'effet de sommation d'où habiliter l'institutionnel, mais encore ils lui sont hétérogènes.

### **L'Autre, le temps**

Si on y regarde de près, l'emploi que Legendre fait du concept de refoulement à de quoi laisser insatisfait (question essentiellement abordée p. 373). On pourra m'adresser le reproche de regarder de trop près quelque chose qui ne mérite pas qu'on l'isole, d'autant moins que ce n'est pas le concept essentiel dans l'édifice. Il est vrai. Reste que c'est un point crucial de la psychanalyse.

Le refoulement, qui est le temps du sujet chez Freud, qui est véritablement son Autre, est chez Legendre, du côté de ce qui est refoulé, lisible comme généalogie, et pour ce qu'il en est du motif, Legendre n'évoque, pour la lecture de cette seule page il est vrai, que la responsabilité de l'ère normative industrielle.

Le refoulement conçu comme refoulement de la généalogie est assurément une approche intéressante, mais elle est déconcertante au regard de ce à quoi prépare l'écoute freudienne de la parole, des lapsus et autres formations de l'inconscient : refoulement d'un désir inconscient, ou du moins de ce qui vaut comme son représentant. Il y a là une difficulté de taille, même s'il apparaît facilement que le refoulement de la généalogie puisse être une bonne aubaine pour le désir de l'Autre, qui sans doute trouve là terrain plus dégagé pour des farces d'un goût plus ou moins atroce. Mais est-ce bien de refoulement qu'il s'agit, et n'eut-il pas mieux fallu rapporter ceci à quelque opération d'une autre nature, entre la mise entre parenthèse plus ou moins perverse, et les conséquences d'une pure catastrophe ? Étant entendu que là où la dogmatique de Legendre trouve son plus sûr fondement, c'est me semble-t-il en ce que pour mettre une fonction en question (fréquemment au travers de qui l'occupe), encore faut-il avoir repéré l'existence de ladite fonction.

Mais surtout, comment ne pas apercevoir l'ambiguïté profonde qui serait créée dans cette conception du refoulement entre ce qui est refoulé et ce qui refoule ? Comment se sortir de ce mauvais pas ?

On sait depuis un certain temps que la question de la représentance emporte avec elle des enjeux éthiques, qui font par exemple qu'il y a grande importance à distinguer in fine la censure du refoulement. Ces enjeux peuvent en évoquer d'autres, auxquels ils sont très liés, politiques, comme le suggérait Lacan en évoquant l'ambassadeur au sujet du représentant, ce qu'aussi bien tous les emplois de ce mot dans le vocabulaire de la démocratie soulignent avec force : la question est de savoir si représentation et délégation, institution et démission s'équivalent ou pas.

Que le juridique se propose comme système représentant pour les opérations du refoulement, que le sujet vienne à s'y confier pour qu'il les effectue, laisse entière la question des motifs du refoulement. Il n'y a pas dans le système d'interprétation considéré comme représentant de quoi épuiser, serait-ce sur ses propres apories, la question de la représentation. Et il me semble d'ailleurs que c'est là ce que le propos de Magoudi entrevoit, lorsqu'il nous dit que les formes dans lesquelles le temps est civilisé constituent « des machines à calibrer le désir qui, avec d'autres bricolages humains, truquent la question du temps des origines », ce à quoi j'ajouterais que le truquage est à la mesure même de la prétention de répondre à la question. Dit d'une autre façon : de ce que le comptage s'introduise dans le temps n'en appelle à aucun temps-origine du comptage, mais simplement à ceci que le temps m'est compté. Ce temps se compte à rebours, selon un événement par essence toujours à venir, dont le discours singulier n'est que l'anticipation : qui c'est qui compte ? qui sait compter ? Je ne parle que depuis la mort à venir, la Grande Créancière, la seule sur qui tirer des traites, la seule qui laisse le temps de vivre en se faisant attendre. Le truquage étant ici de surdéterminer la question, celle de la culpabilité, pour la rendre traitable, ce qu'elle n'est pas, en termes de faute et de chute. Sur les conseils de Mannoni, allons revoir la partie du Chevalier contre la Mort que nous conte Ingmar Bergman dans Le Septième Sceau. Il n'y a pas d'Autre de l'Autre, énonçait-on plaisamment : et je souscris : c'est soit psychanalyse avec cette temporalité de la mort, telle que le gel du refoulement la traverse, soit psychothérapie – fut-elle généalogique – sans elle.

La question freudienne du sujet n'est pas indifférente à celle de la mort du sujet, quand le désir est écrasé sur cette anticipation de la mort qu'est le traumatisme. Contre cet écrasement, la

psychanalyse promeut le jeu des instances dans la parole. Est-ce là ce que vise Legendre dans les termes de cette dissymétrie des places (p. 373) qui serait objet du refoulement ? Mais alors, pourquoi n'en précise-t-il pas les coordonnées autrement qu'institutionnelles ?

En d'autres termes encore, le traumatisme est le concept qui introduit à la dimension de la sujétion temporelle (sous-titre du livre d'Ali Magoudi). Or le traumatisme est en tant que point de nouage de l'histoire du sujet, inconcevable sans que la division du sujet par le langage ne s'y trouve déjà impliquée : c'est l'insistance de Freud puis de Lacan sur la théorie de l'après-coup. Dès lors, l'Autre n'a pas à être introduit depuis un extérieur institutionnel qui ferait défaut au sujet : le défaut est dans la structure, elle-même déjà là, où l'institutionnel risque de venir masquer ce point d'où la psychanalyse fait le pari du sujet.

On connaît par ailleurs l'insistance de Freud, si on peut dire, à hésiter sur les motifs du refoulement : c'est un mystère, c'est biologique, c'est comme ça, c'est de grandir, c'est de perdre le contact. C'est biologique, mais pas le biologique en tant que sexuel, souligne-t-il avec force : « Les motifs du refoulement ne doivent pas être sexualisés » – entendez, la division sexuelle, version Fliess comme version Adler. Que chez Legendre, la biologie ne trouve pas sa place dans l'élaboration de ce qu'est le refoulement, n'est-ce pas ce qui la fait apparaître ailleurs, dans ce traitement dogmatique et pour tout dire idéologique, par où il est dit que c'est l'espèce qui impose la vie, comme réseau juridique, au sujet ?

### **Pour une problématique de l'objet de la transmission**

Que nous apprend la compulsion de répétition ? Pourquoi ce qui insiste, c'est l'inachevé ? Il n'y a pas que pour le coïtus interruptus que la fin est manquée, qu'elle ne soit pas là ou qu'elle soit là comme un ratage, en trop ou à côté – à réécrire. On verrait très vite que l'inachevé de la rencontre avec l'autre, outre que des variations de ses modalités suivent celles de la clinique des névroses, indique à soi seul qu'il y a là de la loi. Sans ce vis-à-vis de réel, qui, du désir, provoque à la loi, que peut-il en être de la réflexion sur la portée du symbolique en psychanalyse ?

Ce mot de réel que j'emploie, je ne le mets pas là seulement par convenance, je ne me contente pas non plus de rappeler que c'est ce qui revient toujours à la même place, mais je l'emprunte, comme on va le voir, à un texte de Lacan dont notre association en un temps fit grand cas.

S'il est vrai que le propos de Legendre soutient, au regard de la psychanalyse, une vérité partielle, considérons cependant que ce n'en est pas moins une vérité, le seul tort étant de tenir le partiel pour de l'absolu. La rhétorique du discours de Legendre, à laquelle celle de Magoudi me paraît comparable, est la suivante : il s'agit de fonder une distinction entre un corpus de vérité d'une part, et ce qui d'autre part tente, comme truquage, de l'occulter en s'y substituant. La bataille est de nature en effet à en évoquer une autre, celle que la psychanalyse a circonscrite autour du refoulement. On a déjà vu que le rapprochement était plus problématique qu'assuré, dans la mesure où on ne perçoit pas clairement ce qui permet d'identifier, comme le suggère Legendre, la généalogie avec les désirs inconscients. Mais laissons ça de côté, et suivons de plus près les propos de Magoudi et de Legendre. Là où celui-là distingue le discours religieux, truquant les origines, du

discours social, identifié au discours de l'Autre, celui-ci distingue le discours normatif industriel du discours juridique, auquel il confère le titre de Référence absolue.

Dans les deux cas, nous constatons une même affirmation, celle d'identifier une Loi, au travers de formules ou de textes : là où Magoudi place la référence sociale, connotée du côté du structuralisme par une référence essentielle à l'exogamie, Legendre fait figurer le juridique, qui ne représente rien de moins que l'intérêt biologique, les intérêts de l'espèce en ce qu'ils s'opposent aux intérêts particuliers.

Nous constatons aussi une même impasse faite sur le caractère ségrégatif propre à la Loi, un peu comme si, me semble-t-il, on pouvait concevoir que la violence symbolique qui trouve à s'y employer pouvait s'exercer depuis un lieu de pouvoir qui ne soit que de contre-pouvoir. Un tel pouvoir, cependant, s'est-il jamais passé de son bouc émissaire, de son barbare, de son juif, de son infidèle, de son prolétaire ou de son tiers-monde ? La ségrégation n'est-elle le fait que d'un détournement du sens de la Loi, ou bien lui est-elle consubstantielle ?

Nous constatons enfin une même absence, celle d'une problématique d'un objet cause, ou condition de possibilité, de la transmission, au sens où un tel objet soit appelé à rendre compte de ce qu'on pourrait appeler un désir de transmission chez celui qui est à la tâche de transmettre. Ceci vaut bien sûr essentiellement pour le livre de Pierre Legendre, dont le titre présente à cet égard quelque chose de surprenant. À n'en point douter, ce qu'il identifie comme « L'inestimable objet de la transmission » n'a pas grand-chose à voir avec cet objet dont nous parlons : l'objet de Legendre est on l'a vu la vie même de l'espèce : outre ce que le propos a d'idéologiquement critiquable, on n'a somme toute affaire qu'à l'objet en tant que c'est ce qui se transmet, et non pas l'objet en tant que c'est ce qui permet, conditionne un désir de transmission. Il est bien évident qu'à tous égards, c'est à ce dernier objet qu'est intéressée la psychanalyse.

Inestimable en effet, mais les deux approches n'ont pas la même visée. Sous un mot identique, deux conceptions, peut-être complémentaires, en tout cas non exclusives, en théorie du moins, l'une de l'autre, mais nullement équivalentes, l'une étant à l'autre un peu comme ce que l'agalma du Platon du Banquet est à l'agalma dont traite Louis Gernet dans son étude de mythologie sur L'origine de la valeur en Grèce.

Legendre prend donc de sérieuses distances avec l'idée – freudienne, quoique ça ne veut évidemment pas dire divine –, que c'est le désir individuel qui impose sa loi au sujet, et qu'il y a là sinon le point de départ, du moins un départ obligé – car encore une fois, gageons qu'il y en a plusieurs, nécessairement. Nous trouvons à ce sujet des lignes vraiment remarquables, ainsi le dernier paragraphe de la page 321-322 : « [...] La mère n'est pas seulement l'objet premier de l'enfant, l'objet sur lequel insiste à juste titre la clinique de la psychanalyse, non sans témérité d'ailleurs si la fabrication généalogique de cet objet, sujet lui-même des filiations – l'Ego des lignes –, est insuffisamment repérée. Car comment ne pas promouvoir, dans certaines pratiques cliniciennes peu critiques, la mère comme objet partiel dans l'absolu – en langage ordinaire, comme simple objet matrice (ce qui n'est que l'envers du cliché de la mère toute-puissante) –, si la mère n'est pas comprise dans son lien de ligne, tel que nous l'avons étudié ? En d'autres termes, la mère doit être située comme catégorie non seulement familiale (au sens œdipien), mais subjectivement rattachée à la Référence absolue dont procède le principe de division ; faute de cela la mère reste encore écrasée

en tant que sujet et nous est indéfiniment présentée comme la matrice qui ,si j'ose dire, crache le morceau ; la mère serait dans ces conditions, elle aussi, un morceau, n'ayant pas accès au statut fondateur de la maternité, c'est-à-dire aux montages institutionnels de la fiction. Voilà pourquoi, les impasses actuelles des pratiques « psy » étant ce qu'elles sont, il est essentiel de regarder, avec l'aide de la meilleure historiographie, les petites choses de la vie, l'infinitésimal de la naissance. »

Je me suis permis de citer ce paragraphe en entier, parce qu'il est exemplaire, et mériterait à lui seul un commentaire détaillé, qu'on ne fera pas ici, faute de place mais aussi parce que ce qui appelle critique de notre part a déjà été abordé : ainsi cette façon de référer – avec ou sans majuscule – à l'institutionnel ce thème, essentiel à notre pratique, de la fiction.

Deux remarques au passage : Legendre ne paraît pas, ici, faire de véritable distinction entre la psychanalyse et les pratiques « psy », eu égard aux mêmes errements de leur fondement. Pourquoi n'arrive-t-il pas à mieux séparer ?

La deuxième, c'est que de considérer la mère non pas seulement comme objet premier de l'enfant (pour ajouter que ce qui est refoulé, c'est la généalogie de la femme qui enfante), mais aussi autour de ce que la psychanalyse, dans cette relation, a dégagé comme désir de la mère, aurait sans doute mené à d'autres considérations. Doit-on imputer à la démarche générale de Legendre, à sa conception de l'Autre, de ne pas permettre une telle approche ? Laquelle, soit dit en passant, aurait également l'avantage de souligner, pour le coup, une division sur laquelle on ne passe pas si aisément, entre la position de mère et la situation généalogique de la fille (pour donner suite, si on veut bien me permettre, à un mot de qui évoquait la difficulté qu'il y a à distinguer le bon grain de l'ivraie de famille : la psychanalyse pas sans l'ivraie).

Ce passage en tout cas le montre bien, c'est du seul principe de division que le sujet peut attendre son salut Et bien qu'on soit ici à bonne distance d'une conception de la division comme fondée par le reste, il faut néanmoins reconnaître que le propos tel qu'il est articulé pourrait venir faire suite à ce passage du texte de Jacques Lacan cette fois, texte dit de la Proposition d'octobre 67 ou celui-ci remarque la place du complexe d'Oedipe dans la théorie, outre qu'il convient de s'étonner de la facilité avec laquelle la chose est avalée par le social - il parle de « la sociologie » -, le complexe d'Oedipe, dit-il, se trouve, comme mythe, dans le symbolique, détenir cette fonction d'empêcher que la psychanalyse en extension ne devienne entièrement justiciable du délire du président Schreber.

C'est comme si Legendre ajoutait que l'Oedipe, ça ne suffit pas, loin s'en faut. Je trouve en ce sens le propos très juste. Mais j'ajoute qu'il s'agit bien de la psychanalyse en extension, et qu'on peut pousser l'interrogation de savoir si ce n'est pas d'ailleurs que du seul symbolique que la psychanalyse doit chercher à promouvoir autre chose qu'un délire, différerait-il notablement de celui du président Schreber.

Il s'agit bien entendu d'évoquer cette facticité que Lacan, nous le signalions tout à l'heure, appelle réelle, celle de la ségrégation et des camps de concentration, celle qui mène aux Lois de Nuremberg puis à la destruction des Juifs - dont Lacan ne parle pas, tandis que ce qui figure à la place, dans ce paragraphe sur les psychanalystes de l'I.P.A., ne constitue rien d'autre, Jean-Jacques Moscovitz et Patrick Salvain l'ont relevé, qu'une pure diffamation, au regard de celles et ceux dont il

paraît assez curieusement ne pas se souvenir.

C'est en tout cas du côté de cette facticité réelle que j'irai rechercher cet objet inestimable de transmission, le désir d'une transmission, ce désir que nous appelons, dans un certain sillage, le désir-du-psychanalyste. C'est en tous cas ma version de l'enthousiasme du psychanalyste.

Et c'est aussi ce que à quoi ne me paraît pas pouvoir mener la problématique de Legendre, telle que du moins je la lis. Je me souviens d'une soirée où Claude Conté évoquait ce que peut avoir d'irrésistible l'envie de transmettre une découverte - il parlait, si mon souvenir est exact, de ce qu'avait été l'Einfall pour André Rondepierre: «comme un bon mot, disait-il, on ne peut pas s'empêcher de le raconter». Il ne fait pas de doute que ce désir de transmettre a le plus grand rapport avec la structure du mot d'esprit. La structure de cet objet-cause d'un tel désir s'y trouve indiquée : objet qui n'est pas sans rapport non plus avec celui de l'angoisse, comme avec celui du fantasme, qu'on peut peut-être traverser, mais dont il serait douteux de prétendre qu'il n'y a qu'à purement et simplement s'en croire débarrassé comme d'une affaire réglée: c'est un fond, absolument incontournable pour autant précisément qu'il dise le mot vrai sur notre rapport à la loi - il n'y a pas au lieu de l'Autre de loi telle que si on la concevait enfin opérante, elle puisse substituer au fantasme une représentation enfin ajustée à la belle simplicité du rapport sexuel.

Ce qu'une pensée du dogmatisme social paraît également condamnée à évacuer, même à l'avoir rencontré sur son chemin (par exemple p. 57) : que le politique, l'institutionnel sont effets de la parole, effets au plan collectif de la division de chacun par le langage. Que le sujet social attende d'eux à juste titre les prestations d'inscription et de reconnaissance auxquelles il peut prétendre comme sujet d'un état de droit - d'où tire sa pertinence une pensée du différend -, que l'espace de la cure ne manque pas d'être traversé par ce qui se révèle d'abîme singulier à la défaveur des fractures dont son histoire personnelle, en cet ordre, témoigne, que donc le psychanalyste ait à se tenir au plus juste de ces repérages, ce sont autant de certitudes qui ne balayent pas la distinction entre le politique et le «lieu» d'où le sujet a à prendre la mesure de ses passions.

La psychanalyse est l'attention portée au sujet divisé en tant qu'il parle un langage où le mot n'est pas la chose, où le signifiant se distingue, pas toujours élégamment, du signifié. Ce n'est pas à la psychanalyse que va l'intérêt d'une doctrine qui soumettrait cette division à une effectuation légale, sociale, politique la laïcité de l'analyse n'est-elle pas cet enjeu ?

Mais à l'inverse soutenir, que la délégation «à tout va» change de sens par rapport ce qu'affirme une pensée dogmatique du Social Absolu, reconnaître, que c'est le parlêtre qui délègue au pouvoir et non l'inverse ; dire, que c'est là l'amour, de donner ce qu'on n'a pas : c'est aussi prendre position par rapport à la formation des analystes, s'il est vrai que nous ne sommes pas quitte avec la question des enjeux de pouvoir dans lesquels menace de se dégrader notre pratique

Une mise au point pour finir: ces quelques pages dépassent largement le but que je m'étais fixé tout d'abord, de quelques remarques sur la place de l'Autre dans la théorie et la pratique, à partir du travail d'Ali Magoudi et des questions qu'il pose. J'espère que ce qui est venu s'ajouter ne fera que souligner la richesse des interrogations que ce travail suscite. À l'évidence, ceci vaut également pour ce que je me suis trouvé amené à questionner de celui de Pierre Legendre. La lecture que j'ai faite de cet auteur est une interprétation. Il se peut que mon interprétation soit en quelque manière en contradiction avec ce que Legendre a dit, ou avec ce qu'il a pensé dire. J'avoue qu'à plusieurs

reprises je me suis inquiété : j'ai crain, et crains encore à certains moments, de me fourvoyer dans la position critique que j'adopte. Je ferais volontiers miennes maintes de ses articulations. Cependant son point de vue et le mien me paraissent comme l'envers et l'endroit. Une certaine génétique freudienne a été démontée par Lacan, un certain espace s'en dégage, et à maints égards, Legendre substitue une belle construction généalogique à l'édifice de la génétique, ce qui il est vrai ne manque pas d'allure. Mais sans revenir sur ce qui a été - trop vite - abordé, je pense que Freud nous a laissé des moyens de ré entreprendre le chantier de ce dont le parlêtre doit assumer l'héritage à partir d'articulations qui s'ancrent bien autrement dans ce que Lacan situait comme le champ de la psychanalyse en intension. De même je redis ici que l'approche par trop marquée du côté de l'extension vient chez Legendre non seulement susciter des questions quant à la façon dont son enseignement se situe par rapport à la psychanalyse, mais encore soulève de ma part un malaise certain devant l'allure idéologique de certaines de ses prémisses, notamment lorsqu'il s'agit de biologie. Si je pense avec lui qu'il faut s'efforcer de baliser ces questions qui placent l'humain au bord d'un gouffre - et ce d'autant plus que certaines fausses réponses ont pour effet de l'y précipiter, comme ça se sait de notre histoire -, on ne peut penser mobiliser la psychanalyse, pour la part qui lui revient peut-être, sans obéir à certaines exigences du côté de questionnements induits par une incontournable théorie du sujet : qu'à tout le moins, ceci soit un plaidoyer pour cette tâche qui est de notre responsabilité.

Il serait un peu vain ici d'exiger que tout esprit polémique soit absent de ces discussions.

A cet égard, je reprendrai pour conclure ce que j'ai pu évoquer comme résistance à la psychanalyse. Il est bien évident que ce que le terme de résistance ici recouvre, n'a plus grand chose à voir avec ce qu'il pouvait évoquer aux premières années de la diffusion des idées freudiennes. Certes, ça n'exclut pas de temps à autre un : «Et pourtant ! . . . » circonstanciel lourd de sous-entendus, mais il paraît bien qu'au terme d'une curieuse dialectique, les choses se soient pour l'essentiel si bien inversées qu'on puisse aujourd'hui considérer sans excès que l'avenir de la psychanalyse dépend pour une part non négligeable de la résistance - farouchement motivée par le questionnement incessant de ce qui de sa propre expérience lui revient comme théorie - à ce qui s'effectue en son nom.

Du côté du psychanalyste donc, double sens à lui-même opposé d'un mot qui en deviendra peut-être primitif résistance. Résistance dans l'intension, par laquelle il s'absente de sa fonction, et résistance devant ce qui, de l'extension, lui revient comme portant la marque de l'analyse, par où sa responsabilité est déjà engagée - ce qui veut dire qu'il ne s'en dégagera pas du seul fait de vouloir y échapper. Ceci qui porte cette marque pourrait faire masque bien commode à porter soi-même en ce qu'isolant un trait au détriment des autres, il ait fonction d'occultation.

Puisse le jeu de la résistance, de l'une à l'autre de ses deux facettes, garantir au champ d'où naissent les interrogations que la psychanalyse pose à l'analyste et aux autres, de n'être jamais clos

(1) Prétention « qui donne la forme logique de toute assimilation « humaine » en tant précisément qu'elle se pose comme assimilatrice d'une barbarie, et qui pourtant réserve cette détermination essentielle du « je »... » : paraphrase de Jacques Lacan, dernière page de : « Le temps logique ». Jusqu'où peut-on réécrire tout le structuralisme, tout Lacan, tout Freud, en laissant de côté la question du sujet